

RAPPORT DE LA TABLE RONDE

Les femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire

Ottawa, Ontario, Canada

27 et 28 mars 2008



CENTRE POUR LE
MAINTIEN DE LA PAIX
PEARSON
PEACEKEEPING CENTRE

www.operationsdepaix.org

RAPPORT DE LA TABLE RONDE

Les femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire

Ottawa, Ontario, Canada

27 et 28 mars 2008

Rapport préparé par Kristine St-Pierre

Rapport de la Table ronde : Les femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire
Kristine St-Pierre

Publié au Canada par



**CANADIAN
PEACEKEEPING
PRESS**

Centre Pearson pour le maintien de la paix
CP 100
Clementsport, Nouvelle-Écosse, B0S 1E0
Canada

orders@peaceoperations.org

© 2008 Canadian Peacekeeping Press du Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix. Tous droits réservés. Cette publication ne peut, en tout ou en partie, être reproduite, sauvegardée dans un système automatisé de recherche d'information ou retransmise sous toute forme ou par tout moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre sans la permission écrite préalable de la Canadian Peacekeeping Press du Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix.

Aide financière reçue du gouvernement du Canada

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

St-Pierre, Kristine

Les femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire
[ressources électroniques] : rapport de la Table ronde / Kristine St-Pierre.

Publié aussi en anglais sous le titre: Women in peace and humanitarian operations.
Rapport de la Table ronde sur les femmes dans les opérations de maintien de la paix
et d'aide humanitaire, présentée au Chelsea Club, Ottawa, Ont., 27-28 mars 2008.

ISBN 978-1-896551-74-6

1. Femmes et paix--Congrès. 2. Femmes et guerre--Congrès.
3. Consolidation de la paix--Congrès. 4. Droit d'ingérence humanitaire--
Congrès. I. Titre

JZ6374.S34 2008

327.1'72082

C2008-906617-0

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec nous à :



CENTRE POUR LE
MAINTIEN DE LA PAIX
PEARSON
PEACEKEEPING CENTRE

Centre Pearson pour le maintien de la paix
Édifice HCI, bureau 5110
1125 prom Colonel By
Ottawa, ON, K1S 5B6 Canada

www.operationsdepaix.org

Le CPMP et la participation des femmes aux opérations de paix

Le Centre Pearson pour le maintien de la paix (CPMP) souscrit au principe de l'égalité des genres et de l'habilitation des femmes. Le CPMP a adopté, pour sa mission, une perspective de genre qui consiste à rendre les opérations de paix plus efficaces par la recherche, l'éducation et la formation et par le développement des capacités. La stratégie du CPMP en matière de genre veille à ce que toutes les activités entreprises par ses divers programmes soient sensibles aux genres et conçues de manière à promouvoir les droits des femmes.

De 2006 à 2008, le CPMP a organisé trois tables rondes internationales sur la participation des femmes aux opérations de paix. Ces tables rondes ont permis aux participantes d'examiner les avantages opérationnels résultant de la participation de femmes aux organisations militaires, de la police et de la gendarmerie au niveau national et dans les opérations de paix. À chacun de ces événements, les participantes et les parties intéressées ont élaboré des stratégies visant à promouvoir les femmes au cours des démarches de recrutement, de rétention, de promotion, de déploiement et de réintégration.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'initiative de promotion de la participation des femmes aux opérations de paix, veuillez communiquer avec nous par téléphone au +1-613-520-5617, poste. 5922 ou par courriel à info@peaceoperations.org.

Table des matières

Remerciements i

Résumé.....ii

Partie I : Introduction

À propos de la Table ronde et de ce rapport..... 1

 Historique 1

 Raison d'être et objectifs..... 2

 Méthodologie..... 3

 Comment lire ce rapport 3

Partie II : Ce que nous savons et ne savons pas

Principaux obstacles 5

Structures existantes et réseaux de soutien 9

Comblar les lacunes 9

Partie III : Aller de l'avant

Prochaines étapes et suivi 12

 Étape 1 : Distribution du rapport 12

 Étape 2 : Mise sur pied du comité..... 13

 Étape 3 : Recherche en cours 13

 Étape 4 : Financement et ressources..... 14

 Étape 5 : Rapport d'avancement..... 14

Partie IV : Annexes

Annexe 1 : Ordre du jour 15

Annexe 2 : Liste des participantes 17

Annexe 3 : Points d'entrée et mécanismes d'appui des femmes..... 19

Annexe 4 : Liste préliminaire des organismes et réseaux existants23

Annexe 5 : Résumé de l'évaluation des participantes.....25

Remerciements

La *Table ronde sur la participation des femmes aux opérations de paix et d'aide humanitaire* qui a eu lieu en mars 2008 et le présent rapport n'auraient pas été possibles sans la vision, l'engagement et le dévouement de D^{re} Ann Livingstone, vice-président à la recherche, éducation et conception des programmes de formation. Nous tenons aussi à souligner l'appui et la confiance que ne cesse de manifester la Présidente du CPMP, Suzanne Monaghan, à l'égard de ce projet

Merci à Patricia Keays d'avoir pris le temps d'examiner et de commenter en détail l'ébauche et la version finale de ce rapport et pour ses judicieux conseils et suggestions. Merci également à nos collègues du CPMP, Ted Itani, D^{re} Sarah Meharg, Melissa Mifflin et Françoise Nduwimana d'avoir pris le temps d'étudier ou de faire la correction d'épreuve du manuscrit. Il convient également de mentionner tout spécialement Amanda Darres pour son tour de magie en production et impression permettant de créer ce produit final.

Enfin et surtout, nous apprécions les participantes, locales et éloignées, pour leur intérêt et leur engagement dans ce projet. Le présent rapport n'aurait pas été possible sans leurs importantes contributions et suggestions. Nous aimerions aussi remercier tout particulièrement Mme Comfort Lamptey et Mme Betty Bigombe d'avoir accepté de partager avec nous leurs connaissances et expériences.

Résumé

Les 27 et 28 mars 2008, le Centre Pearson pour le maintien de la paix (CPMP) était l'hôte d'une *Table ronde sur la participation des femmes aux opérations de paix et d'aide humanitaire* tenue au Chelsea Club d'Ottawa (Canada). Étant donné que l'histoire du Chelsea Club est étroitement liée au mouvement de l'égalité des femmes au Canada, il constituait le lieu idéal de réflexion des participantes sur une expérience plus large de participation des femmes aux opérations de paix.

La table ronde fournissait un lieu de rencontre des dirigeantes invitées pour explorer et discuter ensemble de la participation des femmes dans les opérations de paix et d'aide humanitaire et pour dégager une compréhension commune des tensions et complexités qui entourent cette affaire. Trente-deux femmes possédant une expertise dans le domaine de la paix et de la sécurité étaient rassemblées (voir l'annexe 2). On comptait, parmi les participantes des civiles, militaires et agentes de police, des fonctionnaires, des représentantes d'agences humanitaires, d'organisations de formation et d'organisme non gouvernementaux (ONG). Les pays représentés étaient le Canada, le Mali, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Suède, l'Uganda et les États-Unis. La décision d'avoir une table ronde constituée *exclusivement de femmes* était délibérée et résultait du désir de fournir un environnement où des discussions franches et sans entraves pourraient avoir lieu entre femmes afin d'obtenir un récit candide de leurs idées et expériences sur les sujets à l'ordre du jour. Cette décision s'est avérée la bonne si on se fie aux commentaires et à la rétroaction des participantes (voir l'annexe 5).

La table ronde a cherché à aborder une lacune majeure: l'absence d'un forum réservé aux femmes où elles peuvent délibérer ensemble et apporter un appui à toutes les femmes qui s'intéressent aux contextes et aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. Pour mieux comprendre l'importance de la participation des femmes dans les opérations de paix et d'aide humanitaire et pour faciliter une augmentation soutenue de l'engagement des femmes dans ces contextes, on a reconnu la nécessité de mettre sur pied une plate-forme de soutien mutuel, de recherche et d'analyse devant constituer un élément clé d'un plus large environnement favorable.

Le présent rapport représente une consolidation des principales idées discutées en table ronde et une détermination des mesures prioritaires qui s'imposent. Le but premier de ce rapport est de fournir un compte rendu aux participantes et aux autres personnes, groupes et organisations travaillant à des buts semblables et désirant faire avancer le processus.

Méthodologie

La table ronde fut constituée à la suite d'une séquence de discussions en petits groupes et plénières qui, chacune, avaient soulevé des points utiles à des séances de discussion ultérieures (voir l'annexe 1). Les discussions en petits groupes ont bénéficié de l'apport d'un large éventail d'antécédents, expertises et expériences (voir l'annexe 2). La consolidation des opinions exprimées tout au long de l'événement fut administrée par une équipe d'animation qui a joué un rôle clé dans la préparation et l'organisation de la table ronde et qui poursuivra son engagement durant le suivi et les étapes de compte rendu. L'équipe contribuera ainsi à assurer la continuité des résultats.

La table ronde était divisée en trois sections :

- Premièrement, les participantes ont identifié les **principaux obstacles** à la participation et la contribution plus efficace des femmes aux opérations de paix et d'aide humanitaire. Les participantes ont aussi discuté les obstacles qui empêchent les femmes de bénéficier des opérations de paix et d'aide humanitaire. Neuf principaux domaines de contrainte et d'obstacle ont été identifiés ;
- Deuxièmement, les participantes ont examiné les **structures et soutiens existants** et ont analysé plus en profondeur ce qui est présentement fait pour atténuer les principaux obstacles que doivent surmonter les femmes. La discussion a aidé à clarifier les domaines de besoin et d'occasion en vue de la création d'un réseau international ou d'une association des femmes participant aux opérations de paix et d'aide humanitaire (voir l'annexe 4 qui dresse la liste des organisations et réseaux existants) ;
- Troisièmement, les participantes ont discuté d'une **stratégie pour combler cette lacune et répondre aux besoins** en tenant compte des **prochaines étapes et plans de suivi** pour lesquels diverses personnes et entités ont exprimé un intérêt et pris un engagement. Les participantes ont élaboré une liste préliminaire des points d'entrée et des mécanismes permettant d'atteindre et d'appuyer les femmes dans les opérations de paix et d'aide humanitaire (voir l'annexe 3).

Plusieurs judicieuses interventions des participantes et des présentations inspirantes par Comfort Lamptey, Conseillère en genre au Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et Betty Bigombe, savante éminente au Woodrow Wilson Center for Scholars, ont apporté des perspectives profondes et uniques à l'ensemble des discussions et ont enrichi la qualité des échanges.

Observations clés

Voici quelques-unes des observations clés dégagées de la table ronde :

- Il existe un besoin et une occasion d'établir un réseau de femmes participant aux opérations de paix et d'aide humanitaire ;
- Il existe de nombreux réseaux et organisations à divers stades de développement et poursuivant diverses fins—le réseau proposé ne cherche pas à empiéter sur ce qui existe déjà mais plutôt à bâtir à même les réseaux existants et à renforcer les liens et connexions avec d'autres ;
- Il existe clairement un intérêt chez les participantes de faire partie d'un groupe informel ayant la tâche d'explorer la création d'un tel réseau ;
- Le réseau d'intérêt devrait couvrir plusieurs niveaux, un aspect de sa raison d'être étant de relier et de connecter les femmes intéressées à d'autres femmes travaillant à d'autres niveaux ;
- L'utilisation d'une plate-forme électronique pour relier les différents réseaux existants semble être le mécanisme de choix pour disséminer l'information ;

- La recherche de ce qui existe déjà est la prochaine étape convenue, avec, en parallèle, une exploration de la plus large constellation des organisations, groupes et structures identifiés par la table ronde ;
- Il existe un point d'entrée sous forme de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies – la discussion et l'intérêt commun portant sur la mise en œuvre et l'avancement de ces engagements et sur la recherche et l'atteinte de résultats qui font vraiment une différence.

Prochaines étapes

Les participantes à la table ronde ont pris l'engagement personnel, professionnel et organisationnel à tous les niveaux de poursuivre l'exploration informelle des possibilités d'un réseau international. Différentes entités et personnes ont accepté des affectations clés pour les étapes de suivi :

- Les participantes ont convenu de diffuser, dans la mesure du possible, les résultats de la table ronde, y compris le rapport et la documentation d'appui ;
- Le CPMP a accepté de continuer à promouvoir et à appuyer le développement du projet et à chercher à obtenir des fonds pour assurer que les prochaines étapes puissent être pleinement réalisées ;
- Les participantes ont convenu de faire partie d'un réseau de contact préliminaire (administré par le CPMP jusqu'à nouvel ordre) ;
- Les représentantes des différents organismes ont convenu d'être la personne à contacter ;
- Les représentantes des différents organismes ont convenu et(ou) ont manifesté un intérêt à faire partie d'un Comité de direction.

Il est impératif que nous déplaçons la question du genre et du maintien de la paix de la périphérie pour la placer au cœur du débat. Nous devons reconnaître que le succès et la durabilité des efforts de maintien de la paix ne pourront se réaliser sans tenir compte du genre.

*Participante à la Table ronde
27 et 28 mars 2008*

Partie I : Introduction

À propos de la Table ronde et de ce rapport

Les 27 et 28 mars 2008, le Centre Pearson pour le maintien de la paix (CPMP) était l'hôte d'une *Table ronde sur la participation des femmes aux opérations de paix et d'aide humanitaire* à Ottawa (Canada). Cette table ronde a eu lieu au Chelsea Club d'Ottawa, ce qui constituait le lieu idéal de réflexion des participantes sur une expérience plus large de participation des femmes aux opérations de paix, attendu que l'histoire du Chelsea Club est étroitement liée au mouvement de l'égalité des femmes au Canada.

Après avoir tenu des tables rondes à Brindisi (Italie), Abuja (Nigeria) et Ottawa (Canada) et des consultations et discussions avec des experts, le CPMP a dégagé les besoins spécifiques de reconnaître et de renforcer l'avantage opérationnel dont jouissent les femmes par tous les acteurs et agents dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ces besoins comprennent : 1) comprendre ce que la participation des femmes signifie dans la pratique et appuyer le développement de moyens d'inclure et de déployer plus de femmes dans les opérations de paix; 2) continuer à encourager le développement de structures et de processus pour appuyer les femmes à tous les niveaux de déploiement de mission de sorte à assurer que la participation des femmes contribue au succès de la mission et 3) reconnaître que les hommes et les garçons sont des alliés dans la lutte pour l'égalité des femmes et qu'ils ont, eux aussi, besoin d'appui et de renforcement. La table ronde a été organisée dans le cadre des efforts soutenus du CPMP pour répondre à ces besoins et pour aider à informer, guider et définir la marche à suivre pour renforcer l'égalité des genres dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire.

Historique

Le 21 octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) adoptait la Résolution 1325 sur *les femmes, la paix et la sécurité*. La résolution, qui mettait en place un programme visant à augmenter la participation des femmes à tous les niveaux des procédés de paix, fut bien accueillie par une communauté internationale qui se réjouissait que l'importance d'augmenter le nombre et le rôle des femmes dans les opérations de paix soit enfin reconnue.

Huit ans plus tard, des progrès ont été réalisés aux plans de la sensibilisation et du renforcement des efforts visant à assurer la participation égale des femmes et des hommes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. Cependant, il reste à surmonter plusieurs défis à une participation significative. Les niveaux de participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire demeurent faibles et il est difficile de trouver des preuves convaincantes et des résultats probants quant à la contribution des femmes à ces opérations. Bien qu'on relève quelques

enclaves où des progrès ont été réalisés, en général, la situation sur le terrain demeure essentiellement caractérisée par des initiatives isolées d'intégration des femmes aux opérations de paix et de sécurité semblables à ce qui existait *avant* la proclamation de la résolution 1325.

Les défis qui entourent la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire ne se limitent pas aux chiffres. Ils sont ancrés profondément dans les relations de genre, la culture, les traditions et des pratiques souvent désuètes qui entravent la poursuite d'autres buts sociaux, dans la nature changeante des conflits et la recherche de la paix, et dans le chambardement des relations sociales qui survient dans les sociétés qui s'efforcent de se rétablir après un conflit. Par conséquent, les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire présentent une véritable occasion de promouvoir l'égalité des genres. Il existe une occasion réelle et concrète d'apporter des changements réels et durables dans les pays d'accueil, les effectifs civils, militaires et policiers contribuant et dans la vie des femmes concernées. Cependant, il faut du temps pour apporter ces changements. Par ailleurs, l'égalité des genres demeure essentielle au succès et à la durabilité des efforts de paix et de sécurité.

Raison d'être et objectifs

La table ronde a cherché à combler une lacune majeure : l'absence d'un forum spécifique aux femmes permettant la délibération et la mise en place d'appuis pour toutes les femmes qui s'intéressent aux contextes et aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. Un des principaux défis que les femmes doivent surmonter dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire est l'absence de réseaux et de structures d'appui, y compris l'entraide, tant au niveau national qu'international, afin d'aider les femmes à mener à bien les rôles multiples qu'elles sont appelées à jouer. Les réseaux et les structures d'appui, tant formels qu'informels, peuvent jouer un rôle déterminant dans le développement des capacités des femmes, le renforcement de leur leadership et la réponse à leurs besoins spécifiques dans toutes les facettes des opérations de paix, y compris la négociation, la gestion des conflits, la réconciliation, la consolidation de la paix et la réforme et la reconstruction après un conflit. Ainsi, la création d'une plateforme servant à établir le soutien réciproque, la recherche et l'analyse constitue un élément clé de la création d'un environnement permettant de mieux comprendre l'importance de la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire et de favoriser une augmentation soutenue de l'apport des femmes aux contextes de paix et d'aide humanitaire.

Objectifs de la table ronde

- Consolider ce que nous savons et ce que nous ne savons pas au sujet des défis et des besoins des femmes qui participent aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire en termes d'expériences personnelles et professionnelles.
- Évaluer le besoin et l'intérêt à l'égard d'un réseau/association international de femmes s'intéressant aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire.

L'objectif de partager des expériences, connaissances et réflexions personnelles en toute confidentialité avec d'autres expertes dans le domaine de la paix et de la sécurité, et l'objectif de développer et de constituer de nouvelles relations, fondées sur des intérêts communs, viennent supporter les deux principaux objectifs de la table ronde indiqués dans l'encadré à la page précédente.

Méthodologie

La table ronde a servi de lieu de rencontre où les dirigeantes ont pu explorer et discuter ensemble de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire et s'entendre sur les tensions et complexités qui entourent cette question (voir l'annexe 1). Trente-deux femmes possédant une expertise dans le domaine de la paix et de la sécurité étaient réunies (voir l'annexe 2). Les participantes étaient des civiles, militaires et agentes de police travaillant dans des milieux gouvernementaux, des agences humanitaires, des organisations de formation et des organismes non gouvernementaux (ONG). Les pays représentés étaient le Canada, le Mali, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Suède, l'Ouganda et les É.-U. La décision d'avoir une table ronde constituée *exclusivement de femmes* était délibérée et résultait du désir de fournir un environnement où des discussions franches et sans entraves pourraient avoir lieu entre femmes dans le but de produire un récit candide de leurs idées et expériences sur les sujets à l'ordre du jour. Si on se fie aux commentaires et à la rétroaction des participantes (voir l'annexe 5), cette décision fut la bonne.

La table ronde fut constituée à la suite d'une séquence de discussions en petits groupes et plénières qui, chacune, avaient soulevé des points utiles à des séances ultérieures de discussion. Les discussions en petits groupes ont bénéficié de l'apport d'un large éventail d'antécédents, expertises et niveaux d'expérience. La consolidation des opinions exprimées tout au long de l'événement fut administrée par une équipe d'animation qui a joué un rôle clé dans la préparation et l'organisation de la table ronde et qui poursuivra son engagement à assurer la continuité des résultats. Les discussions étaient menées selon les règles de procédure de Chatham House.

Comment lire ce rapport

Ce rapport est un document pratique et applicable qui repose sur un ensemble de conclusions tirées des discussions en plénières et en petits groupes, de présentations par des conférencières invitées et de dialogues en coulisse avec des acteurs spécifiques. Ce rapport cherche avant tout à relater les discussions à l'intention des participantes et autres parties intéressées, des groupes et organisations travaillant vers un but commun et à l'intention de celles qui poursuivront la démarche. Le rapport est divisé en quatre parties, la Partie I constituant l'Introduction.

La Partie II du rapport présente une vue d'ensemble des trois domaines abordés lors des discussions en table ronde :

1. Les **principaux obstacles** qui empêchent les femmes de participer et de contribuer plus efficacement aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. On y aborde aussi les obstacles qui empêchent les femmes de bénéficier des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. On a dégagé neuf grands domaines de contraintes et d'obstacles.

2. Les **structures et appuis existants** assortis d'une analyse plus approfondie de ce qui est présentement fait pour supprimer les principaux obstacles aux besoins spécifiques des femmes.
3. Une **stratégie pour combler les lacunes et répondre aux besoins**.

La Partie III du rapport dégage les **prochaines étapes et plans de suivi** envers lesquels les diverses personnes et entités représentées ont exprimé un engagement. Une brève **conclusion** suit.

La Partie IV du rapport aborde une série de documents d'appui et de ressources supplémentaires devant servir de références aux participantes et à la communauté plus large. Ces documents comprennent : 1) l'ordre du jour de la table ronde; 2) la liste des participantes; 3) une liste des points d'entrée et mécanismes d'appui des femmes en opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire; 4) une liste préliminaire des organismes et réseaux existants et 5) le résumé de l'évaluation des participantes.

[Une] compréhension de l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles, des dispositions institutionnelles efficaces pour garantir leur protection et leur pleine participation au processus de paix peuvent contribuer de façon importante au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle internationale[.]

*Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU
31 octobre 2000*

Partie II : Ce que nous savons et ne savons pas

Principaux obstacles

Les participantes ont d'abord discuté des obstacles à la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire, y compris les obstacles à leur capacité de contribuer plus efficacement à ces opérations et d'en bénéficier à part égale. L'éventail des obstacles a été dressé ainsi que les besoins correspondants qui permettraient de rehausser la participation quantitative et qualitative des femmes à ces opérations.

Obstacle à la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire

- Manque d'engagement envers la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU
- Manque d'information au sujet des occasions qui se présentent en opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire
- Manque de soutien institutionnel et de souplesse de la part des organisations
- Manque de compréhension quant à la signification et à l'impact de la participation des femmes
- Manque de formation continue et intégrée
- Manque d'engagement et d'appui des pays envers une plus grande participation féminine
- Manque d'accès à des postes par les femmes du pays hôte
- Manque de coordination des efforts des femmes dans les processus de paix
- Manque de soutien direct au développement de la capacité des femmes aux paliers local et national

Le manque d'engagement envers la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité par tous les acteurs et agents a été dénoncé à plusieurs reprises et est perçu comme un obstacle majeur à la prévention de la violence contre les femmes et à

leur protection dans les opérations de paix. L'adoption de la Résolution 1325 a créé une occasion de sensibiliser les participantes aux opérations de paix de l'ONU et de mettre en place des politiques et des mesures qui en permettraient la mise en œuvre. La résolution a aussi rehaussé les attentes d'une obligation accrue de rendre compte des opérations de paix. Cependant, aucun mécanisme n'a encore été mis en place pour faire respecter ce mandat et évaluer les progrès. La résolution 1325 offre un point spécifique de défense des droits et d'intervention auprès de chaque état membre, chacun étant encouragé à élaborer un plan d'action national. Il est important que l'ONU maintienne, de concert avec les ONG et la société civile, les efforts de rayonnement de la Résolution 1325 auprès des états membres, afin d'assurer la continuité d'une volonté politique en ce sens.

Les participantes ont relevé le **manque d'information au sujet des occasions** qui se présente aux femmes de participer à des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire, y compris des renseignements sur les occasions de déploiement et au sujet des rôles et responsabilités que les femmes seraient appelées à exercer dans un contexte spécifique.

Les participantes ont relevé un autre obstacle, à savoir le **manque d'appui et de souplesse** de la part des organisations à reconnaître et à trouver des réponses aux besoins spécifiques des femmes. Les obligations familiales et le calendrier des événements constituent un important facteur dans leur décision, ce qui rend beaucoup plus difficile le déploiement des femmes à court préavis. Les organisations doivent reconnaître ces contraintes et être plus conciliantes; les possibilités devraient être incluses dans le plan opérationnel de toutes les organisations engagées à assurer l'égalité des femmes, ce qui comprend toutes les agences de l'ONU et tous les états membres.

Il est très nouveau pour nous de participer à des opérations de maintien de la paix et notre premier obstacle est de ressortir parmi les hommes qui prennent toutes les décisions. L'un des principaux problèmes est que les femmes sont minoritaires dans les corps policiers et que les hommes occupent habituellement les postes supérieurs de gestion.

*Participante à la Table ronde
27 et 28 mars 2008*

Les organisations doivent aussi faire une planification stratégique de l'avenir, ce qui signifie la mise en place de programmes répondant aux besoins des femmes. En général, les femmes sont plus souvent recrutées à des postes subalternes, notamment à cause de l'accessibilité et de la disponibilité, plutôt qu'à des postes supérieurs. Par conséquent, il importe que des mécanismes de soutien institutionnel soient mis en place pour aider les femmes occupant des postes intermédiaires et supérieurs à exercer efficacement leurs rôles. En outre, il existe un besoin de mettre en place des mécanismes pour appuyer les femmes et les hommes en position d'autorité. Selon l'une des participantes, le système de l'ONU hésite à nommer des femmes à des postes

supérieurs afin de les protéger contre l'échec possible et afin d'éviter le ressac de critiques affirmant qu'une mission a échoué parce qu'elle était dirigée par une femme. Compte tenu de cette réalité, les organisations doivent s'assurer que les femmes aient accès à des postes supérieurs et prendre le risque de nommer des femmes qualifiées.

Il est également nécessaire de trouver des moyens d'assurer le maintien d'un milieu de travail respectueux sur le terrain. Plus souvent qu'autrement, les femmes qui participent aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire auront la responsabilité de leur rôle au sein de la mission, ainsi que des rôles qui leur sont assignés par leurs collègues masculins ou par des officiers supérieurs (y com-

pris le nettoyage, la cuisine, etc.). Ces pratiques entravent, non seulement le rôle et le but des femmes, mais aussi la contribution importante qu'elles peuvent apporter à une paix durable et renforcent les stéréotypes au sujet des femmes et le rôle dominant des hommes dans des relations sociales hiérarchiques.

Un autre obstacle dégagé par les participantes est le **manque de compréhension quant à la signification et à l'impact de la participation des femmes** dans une mission de paix ou d'aide humanitaire et sur le pays hôte. Un processus de paix inclusif, par exemple, signifie davantage qu'une simple participation des femmes. Il exige qu'on reconnaisse leurs compétences et attributs spécifiques et qu'on s'assure qu'elles ont les compétences et la confiance de participer. Une recherche plus approfondie est nécessaire pour acquérir une compréhension fondamentale de ce qui doit être fait pour augmenter la participation des femmes, tant quantitativement que qualitativement, et de l'impact qu'une telle participation peut avoir sur les hommes et les femmes en mission et sur les pays hôtes.

Il existe aussi un besoin de recherche sur ce que les femmes contribuent à une mission et sur la différence qu'elles peuvent apporter. Les femmes en uniforme contribuent à une sensibilisation politique et aident à démanteler les barrières institutionnelles, organisationnelles et culturelles. Par exemple, les contingents indiens entièrement féminins qui ont été déployés au Libéria en 2007 et 2008 ont agi comme multiplicateur de force; les agents de police ont agi comme mentors et modèles et ont aidé les libériennes à considérer le travail policier et de maintien de la paix comme un choix de carrière possible.

Concurremment, il est aussi important que les hommes comprennent l'impact que leur comportement, tant positif que négatif, peut avoir sur les femmes. Les hommes doivent être inclus dans les réunions préparatoires et de fin d'inspection visant à favoriser une prise de conscience et une meilleure compréhension des besoins des femmes. Les hommes peuvent exercer une forte influence dans la promotion et la mise en œuvre du changement, surtout lorsqu'ils unissent leurs voix.

On a aussi relevé le **manque d'accès par les femmes du pays hôte à des postes** au sein d'une mission de l'ONU ou auprès d'une ONG internationale comme obstacle. Le fait de permettre aux femmes locales de poser leur candidature à des postes clés contribuera à leur prise de pouvoir dans leurs collectivités et pays respectifs et leur donnera la confiance dont elles ont besoin pour atteindre des buts au-delà de ce qu'elles croyaient possible. Les organisations et agences ont la responsabilité de prôner par l'exemple, non seulement en embauchant des femmes, mais aussi en s'assurant que des femmes sont présentes et actives à tous les niveaux de discussions avec la communauté d'accueil et le pays. Ce point et le précédent font ressortir directement la nécessité de réviser les procédés de recrutement.

Les participantes ont aussi identifié le **manque de formation continue et intégrée** comme une autre entrave à la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. La formation devrait porter sur les compétences requises pour accomplir un rôle spécifique en qualité de personne responsable du maintien de la paix et de l'aide humanitaire. La formation intégrée du personnel civil,

Alors que certains pays ont intégré des femmes dans leurs forces, la pénurie de femmes à des postes de haute direction dans les missions de maintien de la paix persiste. Les cadres supérieurs doivent elles-mêmes recevoir un mentorat parce qu'elles sont en première ligne dans les missions de maintien de la paix. Il existe un besoin de formation, d'encadrement et de mentorat durant et après les missions.

*Participante à la Table ronde
27 et 28 mars 2008*

policier et militaire a été identifiée comme une exigence pour comprendre les différents mandats ainsi que les différentes perspectives des hommes et des femmes. On a reconnu que l'ONU a la responsabilité de veiller à ce que la formation d'initiation au service soit légitime et crédible et à ce que les personnes chargées de la prestation de cette formation soient qualifiées.

Le manque de compréhension et de sensibilité à l'égard des victimes de violences sexuelles et de crimes sexuels spécifiques de la part des hauts dirigeants nuit au rôle des femmes et vient souvent perpétuer une culture qui blâme la victime.

Un autre obstacle est le **manque d'engagement et d'appui des états membres**. Plus spécifiquement, certaines participantes ont fait part de leur préoccupation à l'effet que les pays où les femmes sont les plus engagées aux activités militaires, policières et humanitaires ne contribuent pas autant qu'ils le pourraient ou autant que l'ONU voudrait qu'ils le fassent. Ces pays doivent déployer plus de femmes. Il existe aussi un besoin que les organisations élaborent des stratégies qui permettraient aux femmes de s'engager sans être pénalisées par leur organisation d'appartenance.

Les participantes ont signalé un **manque de coordination des efforts des femmes dans les processus de paix**, y compris la prévention, la négociation, la gestion des conflits et la consolidation de la paix et un manque de connaissance de ce que font les autres. Cette lacune fait ressortir le besoin d'une meilleure communication interne et entre les organisations et la nécessité de délimiter les rôles et activités de tous les acteurs travaillant à appuyer les femmes dans les opérations de paix et de sécurité.

Les participantes ont signalé le **manque de soutien direct au développement de la capacité des femmes aux paliers local et national**. Alors que les donateurs cherchent le meilleur rendement pour leurs placements, il existe une lacune entre ce que les donateurs sont prêts à appuyer et ce qui se passe vraiment sur le terrain. On a soulevé l'inquiétude à l'effet que beaucoup de ressources sont affectées aux séminaires et conférences, plutôt qu'à la mise sur pied de programmes de mentorat et d'encadrement et(ou) d'organisations et services communautaires. Si on fait abstraction de la rhétorique actuelle, une approche pragmatique axée sur des résultats n'a pas encore été élaborée pour guider les changements qui s'imposent sur le terrain.

L'articulation d'une vision claire des droits des femmes par un quelconque réseau pourrait vraiment aider les femmes qui font partie des forces militaires et policières. Il existe un besoin de mettre sur pied un forum qui encouragerait le partage des expériences et ferait la promotion d'échanges et de discussions qui permettraient aux femmes de reconnaître leurs droits et de participer.

*Participante à la Table ronde
27 et 28 mars 2008*

On a aussi soulevé l'inquiétude à l'effet que, s'il existe un besoin d'avoir accès aux femmes engagées dans le processus de paix et d'aide humanitaire, il reste que certains pays n'ont pas suffisamment de pouvoir pour déployer des femmes dans des institutions telles que la police ou les forces militaires. Ce point a surtout été souligné par des participantes d'Afrique qui ont reconnu la nécessité d'appuyer des réseaux nationaux de femmes. On a reconnu que l'aide au développement de réseaux nationaux de femmes contribuerait aussi à créer un groupe de personnes qui pourraient travailler à renforcer la voix des femmes à tous les niveaux, y compris au sein des organisations de police et militaires. Un groupe ou réseau national pourrait dégager les enjeux, recueillir des expériences et partager les solutions, leçons apprises et pratiques exemplaires. Il existe une occasion pour les décideurs au niveau

national, par le biais de réseaux nationaux, de reconnaître les succès des femmes et les avantages de leur participation dans des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. Une telle reconnaissance pourrait aussi fournir un point d'entrée à la promotion du besoin et des avantages d'une plus grande participation des femmes aux autres secteurs d'activité de la société.

Structures existantes et réseaux de soutien

S'appuyant sur les constatations du premier groupe de discussions, les participantes ont abordé la question des **structures existantes et réseaux de soutien** dans le but de comprendre si ces structures permettent de surmonter les obstacles dégagés auparavant et si elles réussissent à répondre aux besoins connexes. Les participantes ont mené une analyse plus approfondie de ce qui est fait présentement et de ce qu'il reste à faire pour supprimer les principaux obstacles à la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. La discussion a aussi aidé à mieux cerner le besoin et l'occasion de mettre sur pied un réseau international.

On a dressé une longue liste d'organisations (voir l'annexe 5) en précisant que tout futur travail doit demeurer ouvert à un large éventail de réseaux et d'associations de manière à influencer les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire et les efforts de rayonnement de l'ONU. Les participantes ont aussi identifié divers enjeux clés concernant spécifiquement ces structures et organisations, y compris la durabilité et la viabilité financière, l'engagement de la part des acteurs gouvernementaux et le maintien des appuis politiques. Si certains des enjeux identifiés ci-dessus sont déjà abordés par des structures formelles et informelles existantes, l'analyse a permis de dégager un certain nombre d'enjeux pour lesquels aucune mesure n'a été prise.

Comblent les lacunes

En dégageant les obstacles, les participantes ont été en mesure d'extraire les divers genres de soutien dont ont besoin les femmes engagées dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. Les discussions ont permis de découvrir l'absence de mécanismes qui permettraient de rapprocher les femmes et groupes de femmes. Les femmes veulent connaître les expériences des autres. Elles ont besoin de modèles, de rôles et de mentors féminins. Il existe donc un besoin d'une plus grande connectivité par communication afin de partager les connaissances et les expériences et de rassembler les organisations et les réseaux nationaux et régionaux. Les expériences doivent être communiquées et diffusées. Il convient également de mettre en place un cadre pour permettre aux femmes des milieux civils, militaires et policiers d'échanger les leçons apprises.

Toutefois, il est important de trouver des moyens par lesquels toutes les femmes pourront partager des renseignements sans se sentir à risque ou menacées. Par exemple, certaines femmes peuvent se sentir contraintes par leurs organisations en ce qui a trait aux informations qu'elles peuvent ou ne peuvent pas partager, alors que d'autres peuvent ne pas se sentir à l'aise de s'exprimer ouvertement devant leurs supérieurs ou homologues masculins. Les acteurs et les agents qui encouragent les femmes à prendre les choses en main dans les contextes fragiles et instables d'un processus de paix ont la responsabilité d'atténuer la vulnérabilité et le risque correspondant auxquels les femmes s'exposent, y compris les menaces de violences sexuelles fondées sur le genre.

On a aussi souligné l'importance des partenariats entre agences, entités, fonctions et intervenants dans les contextes des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire tout en soulignant le besoin de déployer beaucoup d'efforts pour permettre aux acteurs de franchir les écarts structurels communs à de nombreuses organisations et les procédés établis. Alors que les organisations comme l'ONU cherchent à adopter des structures plus intégrées et convergentes, l'expérience des parties qui reçoivent des appuis et services demeure fragmentée et partiellement coordonnée. Ce manque de connexion offre une occasion unique de partenariats intersectoriels et interfonctionnels à l'intérieur d'un même réseau ayant pour objectif explicite d'aider à informer et à appuyer les femmes à s'engager activement dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire.

Plusieurs participantes ont aussi exprimé leur frustration à l'effet que, malgré les nombreux appels au changement et à l'action, les femmes continuent de faire face aux mêmes barrières et doivent sans cesse dissiper les stéréotypes à leur égard. En plus de justifier le besoin de trouver des moyens par lesquels les femmes peuvent s'entraider et partager leurs expériences, cette réalité renforce le besoin d'engager et d'influencer les décideurs afin de promouvoir le changement au sein des organisations.

De ce qui précède, il sera important de discuter du genre de plate-forme, mécanisme ou stratégie qui saura combler les lacunes que les autres structures, entités ou réseaux existants ignorent et qui répond le mieux aux besoins des femmes engagées dans les opérations de paix et de sécurité à long terme. Toute stratégie devra avoir un horizon suffisamment long (c.-à-d. au moins 10 ans) pour pouvoir exercer une influence stratégique dans les missions et dans les vies des femmes qui participent aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. Une telle stratégie devra avoir des objectifs clairs et des directives spécifiques qui permettront l'atteinte desdits objectifs.

Diverses exigences clés pour appuyer et renforcer les femmes se sont dégagées de la liste des obstacles et des besoins connexes.

Les exigences clés d'une future stratégie pour appuyer et renforcer les femmes dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire

La stratégie doit :

- Rejoindre les femmes engagées dans les contextes de maintien de la paix et d'aide humanitaire à tous les niveaux (international, régional, national, local et de base).
- Permettre aux femmes de communiquer entre elles et de partager des informations et des expériences à tous les niveaux.
- Appuyer la diffusion d'exemples pratiques et de leçons apprises.
- Développer et consolider les structures, réseaux et associations existants.
- Établir un lien entre le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), le Département des affaires politique (DAP) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de l'ONU et les autres organisations et agences régionales ainsi que la société civile et les organismes non gouvernementaux.

- Assurer l'engagement des institutions et agences des gouvernements locaux et nationaux.
- Assurer des appuis clairs et des ressources adéquates.

La question n'est pas tant de convaincre les gens de l'importance de renforcer la participation des femmes, mais plutôt de savoir comment. Comment pouvons-nous appuyer, cultiver et faire avancer le processus de mentorat, d'encadrement, de formation, d'assimilation et de réflexion ? Il existe un besoin, un désir, un souhait pour qu'un mécanisme soit mis en place pour faire avancer les choses.

*Participante à la Table ronde
27 et 28 mars 2008*

Partie III : Aller de l'avant

Prochaines étapes et suivi

Compte tenu de la réalité entourant la participation et la contribution des femmes aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire, *comment* les acteurs peuvent-ils renforcer et appuyer les femmes et quels sont les points d'intervention dans cette démarche ? La conclusion à laquelle est parvenue la table ronde est qu'il existe un besoin et une occasion de créer un réseau international de femmes engagées dans les contextes de la paix et de l'aide humanitaire. Si la question de la forme définitive de ce réseau n'a pas encore été abordée, on a convenu qu'un tel réseau doit venir compléter et renforcer le travail d'autres organisations plutôt que de chercher à remplacer ce qui existe déjà.

Le premier stade du processus entrepris se résume en cinq étapes et en une transition vers le deuxième stade— celui d'élaborer un réseau ou une association au palier international. Outre les étapes suivantes, l'annexe 3 présente une liste des points d'entrée pour faire avancer cette initiative et des mécanismes qui pourraient appuyer les femmes engagées dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. Les participantes ont accepté une stratégie à plus long terme prévoyant des fonctions mixtes de coordination à long terme.

Étape 1 : Distribution du rapport

Ce rapport doit être distribué aux organisations de la société civile, aux contacts clés dans différentes agences et organisations, ainsi qu'aux réseaux et les groupes de travail de femmes engagées dans les opérations de paix et de sécurité.

- Les participantes ont été invitées à partager le rapport ainsi que toute la documentation de communication qu'elles ont préparée avec leurs collègues des autres groupes intéressés dans le but de constituer progressivement un recueil de communications au sujet de cette initiative.
- Les participantes ont convenu de partager les idées avec d'autres organisations au sein de leur collectivité, de mesurer le niveau d'intérêt qui existe à l'égard de la création d'un réseau international de femmes travaillant dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire et de réfléchir sur la structure de ce réseau.
- Les participantes ont aussi convenu d'aider à identifier d'autres organisations semblables qui sont ou pourraient être intéressées.

- Le CPMP a aussi convenu de dégager et de recueillir les informations préliminaires sur des organisations semblables qui appuient les femmes travaillant dans le domaine de la paix et de la sécurité.
- Le CPMP a accepté de jouer le rôle de point de contact dans ce projet jusqu'à nouvel avis.

Étape 2 : Mise sur pied du comité

Mettre sur pied un comité chargé d'agir comme secrétariat, de poursuivre le processus qui a été amorcé et d'étudier ces idées de façon plus détaillée.

- Un certain nombre de participantes se sont portées volontaires pour siéger à ce comité; les rôles spécifiques seront déterminés à la première réunion. D'autres pourraient vouloir participer.
- Le comité pourrait agir comme point de convergence des informations au sujet des besoins et occasions de créer un réseau international et de sa constitution (c.-à-d., organisation virtuelle/centre d'échanges, blogue, forum d'experts, etc.).
- Le comité pourrait aider à articuler au bénéfice des autres organisations la valeur ajoutée d'un tel réseau, ses besoins et objectifs, et clarifier les avantages d'un tel réseau pour les femmes et les hommes.
- Le format du comité pourrait être virtuel ou physique (c.-à-d., être établi à un endroit donné). Le CPMP a offert de fournir un local pour les réunions du comité.

Étape 3 : Recherche en cours

Poursuivre la recherche sur les besoins spécifiques des femmes en opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire de façon à combler les lacunes en ce qui touche les leçons fondées sur des preuves et les exemples de pratiques exemplaires. La recherche à effectuer doit produire des données probantes livrées à temps et sous forme utilisable aux fins de la défense des droits et de l'exercice d'influence. La table ronde a aussi fait ressortir quelques questions concernant le contexte plus large des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. Bien qu'un réseau informel ou formel de femmes engagées dans les opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire puisse aborder ces questions, tous les acteurs et agents partagent la responsabilité ultime de résoudre ces questions de façon satisfaisante. Les discussions portant sur ces questions devraient être perçues comme une contribution au programme accru de recherche et à la création, l'utilisation et la gestion des connaissances.

Une partie de cette recherche peut être effectuée par le CPMP en collaboration avec d'autres parties et organisations intéressées. Une autre partie de cette recherche peut découler d'une enquête sur la documentation existante et sur les pratiques exemplaires, ou d'une série d'entrevues de réseaux et d'organisations déjà en place dans le domaine des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. Certains aspects connexes de la recherche seront entrepris par l'ONU et les états membres à l'intérieur des structures responsables des opérations d'aide humanitaire et de maintien de la paix.

Voici quelques questions de recherche à examiner :

a. **Qu'est-ce qui existe déjà ?**

- ▶ Mieux cerner les besoins réels des femmes travaillant au sein des organisations de maintien de la paix et d'aide humanitaire en :
 - Faisant un relevé de ce que les autres font déjà ailleurs;
 - Identifiant les leaders dans le domaine afin de comprendre leurs besoins et défis;
 - Analysant plus à fond les besoins des civils;
 - Étudiant les leçons apprises des interventions de l'ONU.

b. **Qu'est-ce qui manque ?**

- ▶ Mieux définir ce qui manque, surtout au niveau local et au niveau national, mais aussi au niveau international, pour appuyer les femmes travaillant dans le domaine des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire.

c. **Comment pouvons-nous combler cette lacune ?**

- ▶ Dégager le(s) meilleur(s) moyen(s) de s'entraider et d'intervenir pour influencer les décideurs. Voici quelques questions connexes :
 - Quels sont les avantages que les organisations peuvent retirer de leur participation à une 'association internationale' ?
 - Comment une telle association internationale s'agence-t-elle avec les autres institutions de l'ONU telles le DOMP, le DAP et le bureau OCHA et avec des entités externes comme les groupes de la société civile ?
 - Quels sont les liens qui existent avec les organes politiques de l'ONU et avec les mécanismes déjà établis dans le cadre de la politique sur le maintien de la paix ?
 - Qui coordonnera les activités et quel sera le budget ?

Étape 4 : Financement et ressources

Le CPMP s'est engagé à préparer et à soumettre des demandes de subvention à divers organismes donateurs afin d'aider à faire avancer cette initiative et à donner suite aux étapes 2 et 3 du projet. À cette fin, les participantes de la table ronde sont également invitées à identifier, dans leurs propres cercles d'influence, les personnes et(ou) groupes capables d'appuyer cette initiative et intéressés à poursuivre une démarche multidisciplinaire intégrée.

Étape 5 : Rapport d'avancement

Le CPMP s'est engagé à publier un rapport d'avancement au début de l'année 2009. Le rapport d'avancement se propose de mesurer les progrès accomplis par rapport aux étapes indiquées dans le présent rapport, d'évaluer le succès du comité comme modèle de fonctionnement et formuler des recommandations sur la marche à suivre.

Partie IV : Annexes

Annexe 1 : Ordre du jour de la Table ronde sur la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire

Jour 1 – Jeudi le 27 mars 2008

8h 30	Session 1.1	Mot de bienvenue par la présidente du CPMP, Suzanne Monaghan et propos d'ouverture par la D ^{re} Ann Livingstone <i>Introduction de l'équipe d'animation : Patricia Keays, Françoise Nduwimana et Kristine St-Pierre</i>
9h 10	Session 1.2	Objectifs et attentes de la table ronde et présentation des participantes et des sujets d'intérêt <i>Explication de l'ordre du jour et de la logistique</i>
9h 50	Session 1.3	Survol des objectifs du Jour 1 et présentation des questions clés pour la session de groupe 1 <i>Formation des groupes et directives face aux questions clés</i>
10h 15 – 10h 30		<i>Pause</i>
10h 30	Session 1.4	Session de groupe 1 : Obstacles et besoins pratiques et stratégiques
11h 45	Session 1.5	Rapport en plénière des résultats de la Session de groupe 1
12h 30 – 13h 30		<i>Déjeuner</i>
13h 30	Session 1.6	Présentation des questions clés pour la session de groupe 2 <i>Formation des groupes et directives face aux questions clés</i>
13h 45	Session 1.7	Session de groupe 2 : Identification des structures existantes
15h 00	Session 1.8	Rapport en plénière
16h 00 – 16h 15		<i>Pause</i>
16h 15	Session 1.9	Bilan de la plénière et consolidation du processus et des résultats du Jour 1 <i>Aperçu du Jour 2</i> <i>Clôture du Jour 1</i>
18h 30 – 21h 00		<i>Dîner au Chelsea Club avec la conférencière thématique Comfort Lamptey, unité des pratiques exemplaires, DOMP</i>

Jour 2 – Vendredi le 28 mars 2008

- 8h 30 Session 2.1 Bilan des discussions du Jour 1, y compris des discussions au cours du dîner de la veille
Introduction des objectifs du Jour 2
- 9h 00 Session 2.2 Discussion en plénière sur le réseau/association international
- 10h 30 Session 2.3 Discussion sur la marche à suivre et les objectifs à court et moyen termes
- 11h 00 – 11h 30 *Présentation spéciale*
Betty Bigombe, savante éminente au Woodrow Wilson Center for Scholars
- 11h 30 Session 2.4 Résumé des points non attribués
Évaluation et rétroaction
- 12h 00 – 13h 00 *Déjeuner (facultatif) et au revoir*

Annexe 2 : Liste des participantes

Afrique

Mali

Aminata Diabate, Capitaine, Armée Malienne

Afrique du Sud

Christobel Mbekela, Service de Police d’Afrique du Sud

Sénégal

Khary Sidibé, Commissaire de police, Service de Police du Sénégal

Ouganda

Betty Bigombe, Woodrow Wilson Center, United States Institute of Peace

Amérique du Nord

Canada

Amy Tsoi, Direction de l’aide humanitaire, de la paix et de la sécurité, ACDI

Ann Livingstone, vice-présidente, Recherche, éducation et conception des programmes de formation, CPMP

Christina Gross, major, agente de liaison des femmes en défense et sécurité, MDN

Christine Vincent, CANADEM

Emily Alexander, Unité des évaluations, ACDI

Françoise Nduwimana, agente de projet, Afrique centrale et du sud, CPMP (animatrice)

Heather MacQuarrie, Direction des droits de la personne et de la diversité, MDN

Joan Broughton, ACNU

Julie Filteau, sergent détective, Service de police de Lévis

Julie Mooney, agente de conception des programmes de formation, Projet de police de l’Afrique de l’Ouest, CPMP

Kristine St-Pierre, analyste de recherche, CPMP (animatrice)

Lucie Laurion, directrice des Communications, CPMP

Melissa Mifflin, analyste de recherche, CPMP

Mia Vukojevic, Programme d’aide humanitaire, Oxfam Canada/ CPCC

Patricia Keays, consultante indépendante (animatrice)

Sévrine Calande, agente de projet, CPMP

Sue O’Sullivan, chef adjointe, Service de police d’Ottawa

Tara Denham, Politique des opérations de paix, MAECI

Trish Chang, Direction de l’aide humanitaire, de la paix et de la sécurité, ACDI

États-Unis

Comfort Lamptey, Unité des pratiques exemplaires, DOMP ONU

Jacqueline O’Neill, The Initiative for Inclusive Security

Europe

Lina Frödin, Folke Bernadotte Academy

Annexe 3 : Points d'entrée et mécanismes d'appui des femmes

Les points d'entrée suivants et mécanismes d'appui des femmes engagées dans des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire dérivent des discussions de la table ronde et d'une analyse des résultats de celle-ci. On entend par point d'entrée un moyen ou processus pour encourager et promouvoir l'égalité des femmes et le soutien des femmes. Une liste de recommandations initiales pour faire avancer le processus figure sous chacun des points d'entrée. Par ailleurs, on entend par 'mécanisme' un outil spécifique pour appuyer les femmes. Bien que cette liste ne soit pas complète, elle s'avère un point de départ utile à une réflexion sur les meilleurs moyens d'appuyer les femmes engagées dans les contextes de paix et d'aide humanitaire.

Points d'entrée

1. Opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire

- Promouvoir l'utilisation d'un langage commun entre toutes les parties prenantes afin de réduire la fragmentation et de rehausser la coordination. La langue doit transcender tous les niveaux du spectre de conflit, y compris le maintien de la paix et les opérations de consolidation de la paix après un conflit.
- S'assurer que les femmes qui contribuent aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire sont au courant des leçons apprises et de ce que leurs collègues ont accompli dans d'autres missions.

2. Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU

- Poursuivre et renforcer la défense des droits et la diffusion des efforts de mise en œuvre de la Résolution 1325 au niveau national en mettant l'accent sur l'élaboration de plans d'action nationaux.
- Appuyer la compréhension et la mise en œuvre de la Résolution 1325 au sein des organisations de paix et d'aide humanitaire.
- Mobiliser les associations, réseaux et groupes de femmes afin d'aider à propager l'idée et à diffuser l'information.
- Encourager les organisations à placer des femmes à des postes de leadership et à mettre en œuvre des programmes dans lesquels d'autres femmes peuvent être intégrées.
- Promouvoir des programmes de mentorat au sein des organisations, c.-à-d., un conseiller en genre auprès du personnel militaire qui pourrait, avec le temps, inculquer la dimension du genre.
- Encourager l'ONU à formuler des recommandations et programmes sur le genre, par dialogue, formation, séminaires, etc.

3. Formation en vue des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire

- Encourager la participation des femmes aux programmes de formation. Pour ce faire :
 - a. Promouvoir et appliquer des stratégies d'inclusion des femmes;
 - b. Établir un cadre stratégique visant à augmenter le nombre de femmes et la formation pertinente;
 - c. Faire un rapport à chaque année.
- Ajouter en complément à la formation générale une formation spécifique sur les droits des femmes et des filles ainsi que sur la violence sexuelle et fondée sur le genre.

4. Réseaux locaux et nationaux de femmes

- Appuyer les réseaux locaux et nationaux de femmes.
- Là où il n'y a pas de réseau, identifier les points de contact dans des organisations données pouvant agir comme agent de liaison auprès des autres et créer un réseau national.
- Favoriser les échanges entre réseaux et départements qui pourraient aider ces réseaux à faire la diffusion aux niveaux sous-régional, régional et national.
- Aider les réseaux à promouvoir l'engagement et les obligations des états membres en vertu de la Résolution 1325, du CEDAW et des autres accords.
- Veiller à ce que les besoins identifiés soient confiés à un agent de changement de sorte que le changement soit effectivement apporté.

5. Unités de genre

- Désigner ou créer des unités spéciales de genre au sein de divers ministères chargées d'assurer directement la liaison et la coordination avec l'ONU. Par exemple, les unités de genre pourraient recevoir de l'information de l'ONU au sujet des effectifs de femmes nécessaires à une mission donnée.
- Les unités de genre pourraient aider à informer les dirigeants nationaux et à éclairer la planification interministérielle sur les questions concernant les femmes.
- Encourager les femmes à devenir membres actives de tous les aspects des opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire.

Mécanismes

Bien que de nombreux mécanismes existent, les participantes ont reconnu l'importance de promouvoir les contacts interpersonnels par Internet et connectivité électronique. Les réseaux sur Internet sont accessibles à au moins certains points de contact dans les réseaux locaux et nationaux et les membres qui peuvent se brancher sont en mesure de servir de point de contact aux autres qui n'ont pas d'accès direct aux réseaux. Par ailleurs, les contacts en personne sont irremplaçables quand

il s'agit de créer et de maintenir de solides connexions au niveau institutionnel, professionnel et personnel.

- **Organisme indépendant** : un organisme indépendant, comme un groupe de femmes locales ou des représentantes, pourrait aborder les problèmes des femmes. C'est une façon sûre de présenter l'information et d'engager les gouvernements et les élaborateurs de politique sur place.
- **Blogues sur Internet** : les blogues sur Internet se sont avérés un moyen utile de partager quotidiennement des expériences et de communiquer avec d'autres partout dans le monde. Les blogues permettent aux femmes de commenter dans l'anonymat et depuis le confort de leur maison. Ils assurent également un certain niveau de confidentialité. Cependant, si l'Internet permet de rejoindre un grand nombre de personnes, l'accès est limité et probablement impossible dans les régions rurales et(ou) au niveau de la base.
- **Forum international d'experts** : un forum international d'experts consisterait à donner l'occasion à des experts de répondre aux questions posées par les membres du forum. Les questions et réponses pourraient être affichées pour une durée déterminée. Le réseau des femmes du Service de police de l'Afrique du Sud constitue un bon exemple (v. www.saps.gov.za/womensnetwork/default.htm).
- **Organisation virtuelle** : une organisation virtuelle ou centre d'échanges pourrait être créé en prévoyant un espace pour blogues sur Internet ainsi que des liens vers les réseaux de femmes partout dans le monde. Le site Web pourrait contenir des renseignements généraux au sujet du déploiement et des renseignements plus spécifiques pour les femmes, ainsi que les leçons apprises.

Annexe 4 : Liste préliminaire des organismes et réseaux existants

Associations professionnelles

- Women in International Security (WIIS)
- Research Group in International Security (REGIS);
- National and International Women in Policing;
- Association of Women in Defence;
- Folke Bernadotte Academy (FBA);
- International Women Leaders.

Organisations/agences et unités de genre de l'ONU

- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM);
- Bureau de la prévention des crises et du relèvement (BCPR);
- Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (UN-INSTRAW);
- Groupe d'action de l'ONU contre la violence sexuelle en situation de conflit (stoprightnow.org);
- Comité permanent interagence d'aide humanitaire (IASC);
- Fonds de l'ONU pour l'enfance (UNICEF).

ONG/ Groupes de réflexion

- Gender and Peace Building Working Group (Peacebuild);
- Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF);
- Woman-Woman (Sweden);
- OXFAM;
- Amnistie International.

Organisations et réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux de femmes

- Association for Women's Rights in Development (AWID);
- INTER PARES;
- Afghan Women's Network;
- South Sudan Women's Empowerment Network (SSWEN);
- Women in Peacebuilding Program (WIPNET);
- West African Network for Peacebuilding (WANEP);
- Women's Commission for Refugee Women and Children;
- South Asian Campaign to End All Violence against Women (We Can Campaign).

Registres nationaux et internationaux

- Center for International Peace Operations (ZIF);
- CANADEM;
- Norwegian Centre for Human Rights Document (NORDEM);
- African Civilian Standby Roster For Humanitarian and Peace Building Missions (AFDEM).

Autres catégories

- VIH-SIDA selon le genre et violence fondée sur le genre;
- Soutien organisationnel sur le terrain;
- Groupes de femmes existants au niveau local/national;
- Études/recherches universitaires sur la femme.

Annexe 5 : Résumé de l'évaluation des participantes

Selon le questionnaire d'évaluation, les participantes ont trouvé la table ronde très utile tant à titre personnel que comme représentantes de leur organisation. Les participantes étaient particulièrement satisfaites des délibérations qu'elles ont décrites comme franches et animées, et de l'occasion qui leur a été donnée de partager leurs expériences et d'apprendre des autres. Les participantes ont bien accueilli la décision qu'elles ont qualifiée d'inspirante de créer cet espace exclusivement pour les femmes.

Les participantes ont trouvé les discussions fructueuses et pertinentes, compte tenu surtout de la diversité des participantes et de leurs expériences et perspectives. Plusieurs participantes ont indiqué que les discussions leur avaient permis de réfléchir sur les difficultés des femmes dans le monde.

La plupart des participantes semblaient satisfaites de la démarche et de la méthodologie adoptées par la table ronde. Néanmoins, on aurait pu faire certaines choses différemment, notamment la participation de femmes d'autres continents (c.-à-d. de l'Asie, compte tenu de leur importante contribution de troupes et de police aux opérations de paix), l'invitation de femmes ayant plus d'expérience sur le terrain ou en mission et une plus forte représentation d'organismes d'aide humanitaire. Les organisatrices et les participantes ont reconnu que l'interprétation simultanée serait une nécessité à l'avenir, de même que la préparation d'une documentation bilingue.

En plus de fournir aux participantes un réseau élargi de contacts personnels, la table ronde a amené les participantes à mieux comprendre les défis que doivent affronter les femmes et à apprécier le besoin de participation active des femmes aux opérations de maintien de la paix et d'aide humanitaire. La table ronde a donné aux participantes une meilleure perspective du travail effectué par d'autres organisations dans le domaine et a servi à jeter les bases de ce qui pourrait devenir un réseau informel de femmes. Plus spécifiquement, les discussions ont aidé à dégager différentes possibilités de travailler à appuyer les femmes participant à des opérations de paix afin de renforcer la création d'un réseau au niveau national, sous-régional et international. Les discussions ont aussi permis aux participantes de réfléchir sur les moyens à leur disposition pour amener leur propre organisation à envisager une plus grande inclusion des femmes.

Les participantes ont exprimé de fortes attentes pour l'avenir, manifestant leur désir de voir qu'un suivi aux initiatives en cours s'appuie sur l'élan donné par la table ronde. Les participantes ont aussi perçu la nécessité de poursuivre la coordination dans l'atteinte des objectifs.